



**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
MINISTRY OF COMMUNICATION**

PLAN D'ASSISTANCE HUMANITAIRE D'URGENCE DANS LES RÉGIONS DU NORD-OUEST ET DU SUD-OUEST

CONFÉRENCE DE PRESSE

**PROPOS LIMINAIRE DE
S.E.M. ISSA TCHIROMA BAKARY
MINISTRE DE LA COMMUNICATION**

Yaoundé, 05 juillet 2018

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Comme vous le savez, le 20 juin 2018, **le Premier Ministre, Chef du Gouvernement** a personnellement procédé au lancement du Plan d'assistance humanitaire d'urgence décidé par **le Chef de l'État, Son Excellence Paul BIYA**, en faveur des populations civiles des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, victimes de violences et autres exactions perpétrées du fait des bandes terroristes se réclamant de mouvements sécessionnistes dans ces deux régions.

Je vous ai donc convié à cet échange pour rappeler les objectifs de cette importante décision et apporter des précisions sur les domaines d'intervention et les modalités de mise en œuvre de ce plan d'assistance.

J'ai pour ce faire, l'honneur et le plaisir d'avoir à mes **côtés Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale**, qui a été désigné par **le Chef de l'État** pour assurer la présidence du Comité ad hoc chargé de la coordination de la réponse humanitaire relative à la situation dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

Excellence Monsieur le Ministre, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à cette occasion, ici au Ministère de la Communication.

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

Avant d'aborder la question relative au Plan d'assistance humanitaire d'urgence lui-même, je voudrais rappeler que plusieurs actions avaient déjà été entreprises dans le cadre de la solidarité nationale et

des activités menées par les autorités administratives territorialement compétentes.

S'agissant de la solidarité nationale, de nombreuses populations déplacées ont été accueillies par les membres de leurs familles installés dans les métropoles plus stables telles que Yaoundé, Douala, Bamenda, Buea, Limbe ou encore Bafoussam.

D'autres populations déplacées ont également bénéficié des mesures administratives d'accueil, de recasement, d'alimentation et de distribution de produits de première nécessité.

Au plan éducatif, les actions d'intégration des élèves initialement basés dans les zones en crise se sont poursuivies en s'intensifiant dans les régions du Littoral, de l'Ouest et du Centre durant toute l'année scolaire 2017-2018.

Les Forces de Défense et de Sécurité ont par ailleurs mené des actions civilo-militaires au bénéfice des populations affectées à travers notamment la construction des points d'eau, l'administration des soins de santé de base, la fourniture des matériels scolaires et la distribution de denrée alimentaires.

Il est important de noter que le plan d'assistance humanitaire d'urgence décidé par **le Chef de l'État**, d'une dimension et d'une envergure hautement plus élevées, vise à situer l'engagement des pouvoirs publics au niveau des besoins réels ressentis par les populations affectées par les violences et autres exactions perpétrées par les bandes terroristes.

Il s'agit en effet, en termes d'objectifs stratégiques, de rétablir un cadre de vie propice à l'épanouissement et au développement des communautés concernées, d'apporter une assistance humanitaire d'urgence aux populations en détresse, d'assurer la réinsertion socio-économique des personnes et des communautés victimes des violences et forcées au déplacement, de réhabiliter des infrastructures détruites du fait de ces violences, et d'une manière générale de promouvoir la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Ce plan d'assistance humanitaire d'urgence vise à la fois les populations déplacées et les populations réfugiées, étant entendu que dans l'acception du droit humanitaire, les populations déplacées sont celles qui, faisant face à une situation de crise donnée, se trouvent dans l'obligation d'abandonner leurs lieux d'habitation habituels mais pour s'installer ailleurs à l'intérieur du territoire national ; alors que les populations réfugiées sont celles qui, placées dans les mêmes situations de crise, désertent également leurs lieux d'habitation d'origines, mais pour s'établir à l'extérieur du territoire national.

Le plan d'assistance humanitaire d'urgence concerne plusieurs domaines au nombre desquels, le logement, l'agriculture, l'élevage, l'alimentation, l'éducation, la santé, l'état civil et d'une manière générale les documents administratifs.

Au plan sanitaire, il s'agira de réhabiliter les centres de santé détruits, abandonnés ou fermés, et de conduire des campagnes de sensibilisation sur les mesures d'hygiène et de salubrité à observer

par les populations, afin de réduire des risques de maladies ou d'épidémies.

En ce qui concerne l'éducation, il s'agira de réhabiliter les écoles abandonnées ou incendiées par les bandes terroristes et de sécuriser les sites de scolarisation dans la perspective d'une rentrée scolaire sereine.

Pour ce qui est du logement, une double action sera mise en œuvre pour l'implantation d'abris d'urgence aux populations déplacées en interne et la reconstruction des logements incendiés et saccagés par les terroristes.

S'agissant de l'assistance en matière agro-pastorale, un appui significatif sera apporté aux populations en ce qui concerne la fourniture d'intrants agricoles et de reconstitution des cheptels pillés par les terroristes au cours de leurs razzias et autres prises en otage.

En direction des couches vulnérables, et dans le souci de leur apporter la protection dont elles ont besoin, des campagnes de sensibilisation seront menées pour combattre les violences basées sur le genre, les mariages forcés, les grossesses précoces, l'enrôlement des enfants dans les bandes terroristes et leur formation à la criminalité et à la banalisation de la mort, la consommation des drogues.

Une assistance psycho-sociale sera également apportées aux victimes de manière systématique.

Il est par ailleurs prévu que des visites d'assistance et de réconfort seront effectuées auprès des populations réfugiées au Nigéria par des personnalités de haut niveau.

Le coût de mise en œuvre du plan d'assistance humanitaire d'urgence décidé par **le Chef de l'État** s'élève à 12 milliards 716 millions 500 mille francs CFA.

Toutes ces activités seront précédées par les descentes sur le terrain auprès des populations directement concernées et des leaders d'influence communautaire, afin de leur permettre de s'approprier à la fois la consistance et le bien-fondé de ce programme d'assistance.

La mise en œuvre des activités relevant du plan d'assistance humanitaire d'urgence se fera dans le cadre d'une équipe mixte constituée d'intervenants institutionnels nationaux, des organisations de la société civile et des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Il faut d'ores et déjà se réjouir de l'écho favorable que suscite au sein de la population et des groupes sociaux nationaux cette initiative du **Président de la République, Son Excellence Paul BIYA**, qui démontre, s'il en était encore besoin, à quel point les affres et les souffrances subies par ses compatriotes du fait de l'extrémisme et de l'obscurantisme de certains égarés, quoique marginaux, lui tiennent à cœur.

Le Chef de l'État donne par là-même une indication forte de sa détermination à faire revenir la situation à la normale, à veiller au bien-être de ses concitoyens et à promouvoir les idéaux de solidarité,

de paix et de cohésion sociale qui sont les valeurs cardinale de notre nation.

Au nom du Gouvernement, je voudrais également saluer l'engouement que manifestent nos partenaires bilatéraux et multilatéraux à travers leurs soutiens multiformes pour la mise en œuvre effective de ce plan d'assistance humanitaire d'urgence dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

À vous, **Mesdames, Messieurs les Journalistes**, je vous exhorte donc à accompagner ce vaste mouvement dans le sens d'un engagement citoyen et d'une manifestation de solidarité envers nos compatriotes, qui qu'ils soient, et où qu'ils se trouvent, dès lors qu'il s'agit de protéger et de faire triompher les valeurs fondamentales de la nation.

Je vous remercie de votre aimable attention.